



SNU Pôle emploi
Ensemble, plus forts



LA NOUVELLE CLASSIFICATION

Pour mieux comprendre !

Après un long et animé débat interne, et un vote de tous ses adhérents, le SNU n'a pas signé l'accord classification 2017 qui pour être réputé valable devait être signé par des organisations syndicales représentant 30% des voix aux dernières élections professionnelles. Et vous explique pourquoi...

Certes, il y a cela :

- Un **décloisonnement de la carrière des conseillers** qui s'arrête actuellement à 260 et qui est porté jusqu'au E4 équivalent 292, décloisonnement **aussi pour les encadrants...**
- **Evolution de carrières vers le poste de Référent métiers** qui englobe les ex-RRA et permettra ainsi des évolutions de carrière autre que manager pour des agents en interne
- Les recrutements de psychologue se feront bien au niveau F et non au niveau E comme initialement prévu.
- **Les avancées automatiques pour les débuts de carrière** (art. 13) incluant les oubliés de 2014 que sont les ex RRA et les dape adjoint.

Mais cela ne masque pas cela :

- **Un document de base très proche de celui l'accord de 2014**
- Un accord qui reste encore insuffisant pour traiter les déroulés de carrière :
 - o Un flou artistique sur ce que la DG considère comme un début de carrière et sur l'« **attention particulière** » qu'elle portera aux conseillers (demande et entreprise) avec des petits coefficients
 - o Un **décloisonnement de la carrière des conseillers... oui mais 11 échelons entre le début de carrière et le dernier niveau ! soit 55 ans pour une carrière complète** si vous prenez un échelon tous les 5 ans ! Pas mieux qu'en 2014 !
 - o Des échelons et coefficients ajoutés pour la seule transposition des coefficients 425 et plus ... et donc un rallongement d'échelon.
 - o Une promotion au bout de 4 ans qui n'est toujours pas garantie (même après un plan d'action partagé de 6 mois maxi)
- Un accord incluant la somme de 30,4 millions (ce qui n'est pas rien en ce moment !) mais rapportés pour 54 000 agents c'est environ 550 euros par agent... qui ne seront pas répartis équitablement **Qui seront réellement les gagnants ???**
- Une perte sèche à chaque promotion.
- L'absence de commission paritaire pour un début de transparence dans les promotions.

Concrètement :


- La nouvelle classification **s'appliquera au 1^{er} juillet 2018**
- Suivra un **entretien professionnel** de positionnement avec votre n+1 en 2 temps :
 - pour effectuer votre rattachement à l'emploi sur les **activités exercées l'année précédente** (et non plus à l'instant T comme en 2014)
 - pour effectuer la transposition dans la grille de classification

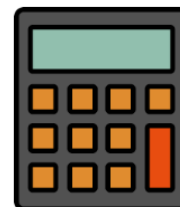
⚠ Attention à bien valider toutes les compétences développées durant cette dernière année (mais pas que cette année-là) lors de cet entretien

Rappel : Ce que le SNU a notamment porté lors de la négociation dans le cadre contraint de la négociation imposé par la Direction Générale :

- La **création d'un nouveau métier** « en miroir » du métier de RRA sur les niveaux E et F permettant aux conseillers **une progression de carrière hors filière encadrement** pour les collègues qui ne souhaitent pas devenir manager : le REFERENT METIER **OBTENU**
- **La sécurisation** dans l'accord à minima **de 0,8%** de la masse salariale consacré au seul budget dédié à l'application des mesures promotionnelles conventionnelles liées au changement de coefficient. **OBTENU**
- **Le respect** impératif **du statut cadres** de l'ensemble **des psychologues du travail** dès leur embauche. **OBTENU**
- Concernant les agents publics, une négociation à l'issue du présent accord. **PAS OBTENU ... seule une concertation aura lieu !**
- **Une commission paritaire** « Promotion » se réunissant avant les comités carrières pour apporter un éclairage sur des situations personnelles et/ou sociales. **PAS OBTENU ...**
- **Une automatisation de promotion** systématique après une durée sans obtention de promotion **PAS OBTENU ...**
- **Une révision** des amplitudes d'emploi pour les REP et DAPES **PAS OBTENU ...**

Les élu-e-s SNU GRAND EST mettent à votre disposition un simulateur qui vous permet de calculer votre futur nouveau salaire

Retrouvez-le ici sur notre site snugrandest.org / cliquez ici 



Vos élu-e-s SNU GRAND EST restent à votre disposition et vous rappellent les différentes réunions sur le sujet :



Le 28 novembre à 9h30 à la Maison des Syndicats de STRASBOURG

Le 7 décembre à 10h00 à la Maison des Syndicats de REIMS

Le 8 décembre à 9h30 au FJT Pilâtre de Rozier de METZ

Pour les retardataires, contactez-nous ! syndicat.snu.grandest@pole-emploi.fr